



UNE VISION DU TERRITOIRE À CONSTRUIRE ENSEMBLE

Le Havre Seine Métropole s'engage dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, expression des ambitions d'aménagement de la Communauté urbaine et des 54 communes à l'horizon 2035.

Actuellement, chaque commune dispose à son échelle d'un document d'urbanisme qui définit les règles d'occupation et d'utilisation des sols : répartition des fonctions (habitat, activité économique, agriculture), aspect et volume des constructions, préservation de l'environnement... Depuis la création de la Communauté urbaine le 1^{er} janvier 2019, la compétence urbanisme a été transférée à la Métropole. Après un long travail collaboratif d'élaboration du projet d'aménagement du territoire communautaire, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) se substituera *in fine* aux PLU des 54 communes de la Communauté urbaine. Au-delà du droit des sols, le document déclinera localement les orientations stratégiques du projet métropolitain, et garantira un juste équilibre entre développement urbain et préservation du cadre de vie, en intégrant les spécificités de chaque commune.

Renforcer la dynamique métropolitaine

Parce qu'il est à la croisée des enjeux de développement (agriculture, mobilité, environnement, économie, numérique...), le PLUI sera un élément essentiel de la stratégie territoriale. Référence pour tout administré, pour tout investisseur public ou privé souhaitant construire ou s'implanter dans la Communauté urbaine, le futur document traduira une ambition collective mais aussi un « mode d'emploi » du territoire de chaque commune. Véritable carte de visite vers l'extérieur, il permettra de faire connaître et rayonner la stratégie métropolitaine au niveau de la région et de la vallée

de Seine, et sera un outil d'attractivité au service de chaque commune.

La mise au point du PLUI ne laisse rien au hasard. Elle fait l'objet d'une procédure d'élaboration précise, en étroite collaboration avec les élus des communes, et dans le cadre d'une concertation avec les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.

Une méthode qui associe élus et habitants

Piloté par la Communauté urbaine assistée de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine, un travail d'échanges avec l'ensemble des communes est engagé afin de préciser les modalités de la concertation tout au long du processus d'élaboration du PLUI. Ce dernier devrait aboutir au terme d'une phase d'étude de quatre à cinq ans pour s'appliquer à la période 2025-2035. Il servira de feuille de route aux instructeurs des actes d'urbanisme.

Pour les habitants, rien ne changera sur le plan administratif : tout projet de construction ou de modification de l'habitation restera soumis à une autorisation d'urbanisme déposée à la mairie de leur commune. Le maire reste compétent pour autoriser ou non un projet. En attendant l'entrée en vigueur d'un PLUI, la Communauté urbaine accompagne les PLU en cours d'élaboration dans une vingtaine de communes, ainsi que les enquêtes publiques associées.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Depuis le littoral et l'estuaire jusqu'aux clos-masures des plateaux, la Communauté urbaine est riche d'un patrimoine naturel remarquable et singulier. Un diagnostic exhaustif de ces espaces est engagé afin de mettre en œuvre une stratégie nature et biodiversité. Mieux comprendre ce patrimoine pour mieux le protéger, le valoriser et le faire connaître : telles sont les ambitions de cette stratégie communément nommée « trame verte et bleue ».

